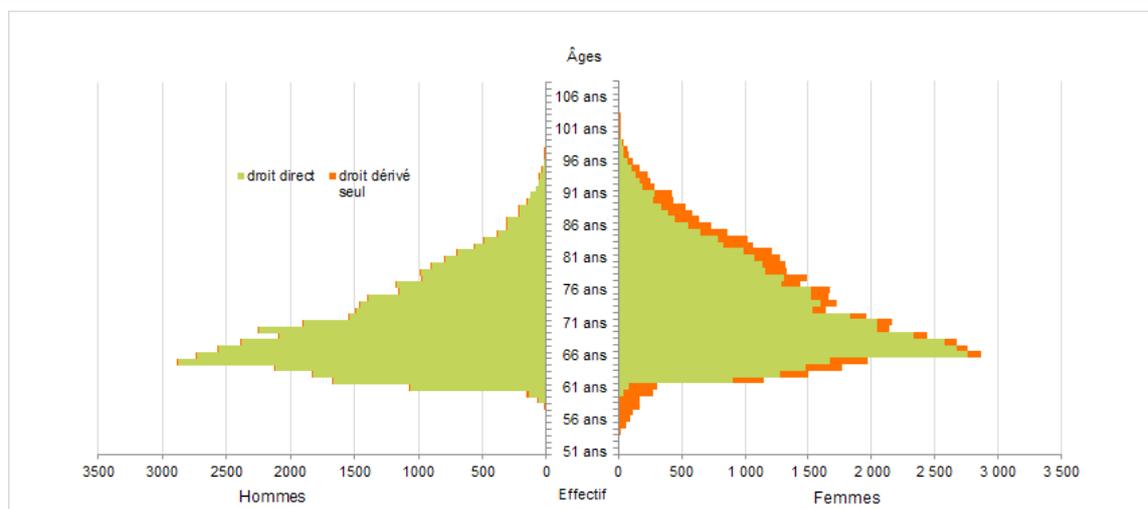


Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions ⁽¹⁾ de droits directs et de droits dérivés	3 430	4 202	7 632
Droits directs (retraites personnelles)	3 301	3 211	6 512
Droits dérivés (retraites de réversion)	129	991	1 120
Attributions du minimum vieillesse ⁽²⁾	413	567	980
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	162	97	259
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	63,8 ans	64,1 ans	64,0 ans
Droits dérivés	73,4 ans	68,6 ans	69,2 ans
Proportions par rapport aux droits directs contributifs			
Polypensionnés ⁽³⁾	34,4%	25,2%	29,9%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	39 365	47 038	86 403
Retraités percevant un droit direct seul	37 827	29 678	67 505
Retraités percevant un droit dérivé seul	217	6 776	6 993
Retraités percevant les deux à la fois	1 321	10 584	11 905
Minimum vieillesse ⁽⁴⁾	17,8%	23,9%	21,1%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 202	559	1 761
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,4 ans	74,0 ans	73,3 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général ⁽⁵⁾	664 €	613 €	636 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général ⁽⁶⁾	1 003 €	1 008 €	1 005 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	50,6%	68,3%	59,5%

Pyramide des âges des résidents



¹ Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

² Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

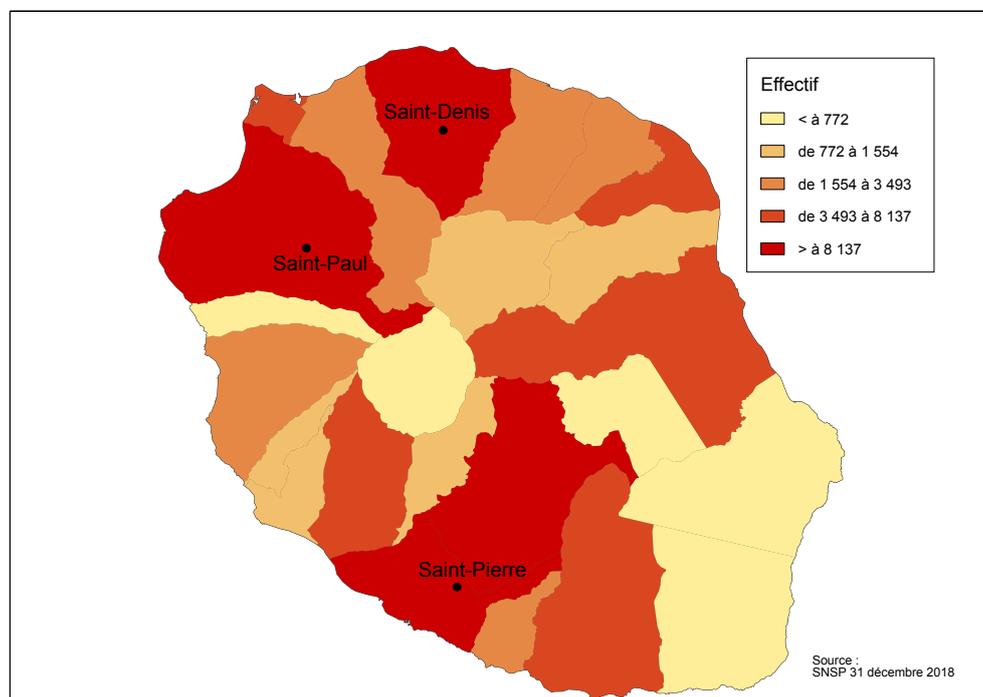
³ Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

⁴ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

⁵ Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁶ Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Saint-Denis			
Nombre total de retraités	6 756	8 866	15 622
Retraités percevant un droit direct seul	6 563	6 115	12 678
Retraités percevant un droit dérivé seul	13	1 031	1 044
Retraités percevant les deux à la fois	180	1 720	1 900
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	14,2%	20,8%	17,9%
Saint-Paul			
Nombre total de retraités	4 820	5 468	10 288
Retraités percevant un droit direct seul	4 668	3 485	8 153
Retraités percevant un droit dérivé seul	24	876	900
Retraités percevant les deux à la fois	128	1 107	1 235
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	18,0%	21,8%	20,0%
Saint-Pierre			
Nombre total de retraités	3 950	4 779	8 729
Retraités percevant un droit direct seul	3 786	3 221	7 007
Retraités percevant un droit dérivé seul	30	628	658
Retraités percevant les deux à la fois	134	930	1 064
Minimum vieillesse ⁽¹⁾	16,4%	22,6%	19,8%

¹ Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.